

Mon maïs responsable

Aide financière 2024

Eau du Pays de Saint-Malo apporte une aide pour le désherbage mécanique du maïs, dans les conditions suivantes :

- Travail réalisé par une ETA ou par du matériel de CUMA
- La facture est payée directement à l'ETA
- Inscription obligatoire
- Montants de 300 € financés pour chaque exploitation (dans la limite du budget alloué et 5 ha/exploitation)
- Matériel éligible : bineuse, herse étrille, houe rotative

INSCRIPTION DESHERBAGE MAÏS

PRENOM, NOM

NOM EXPLOITATION.....

COMMUNE

SURFACE ENGAGEEha... ILOT/PARCELLE PAC.....

NOM DE L'ETA ou DE LA CUMA.....

Rappel : les parcelles doivent être dans le bassin versant. Financement dans la limite des crédits disponibles

RENSEIGNEMENTS : Eau du Pays de Saint-Malo – Bérangère HENNACHE 06 74 44 22 69
Chambre d'Agriculture - Marion SOULIÉ 06 45 47 76 72



A RENVOYER A : Eau du Pays de Saint-Malo par mail : secretariat@smpepce.fr ou
par courrier centre d'affaires le Cézembre – 2 impasse de la Haute Futaie – CS
20712– 35413 SAINT MALO cedex